



République Française
Département de l'Aisne
Arrondissement de LAON
Commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 30 Juin 2025

Présents : Carole RIBEIRO, Patrick LE REZIO, Grégory COIGNOUX, Jean-Claude ARTEIL, Annick OHLERT, Marie BARBAUX-DREUX, Sylvie CARAMELLE, Adeline NEAU, Sophie MENUS, Olivier PAWLICKI, Arnaud POETTE, Benoît ROGER

Absente excusée : Mélanie EVRA

Secrétaire de séance : Benoît ROGER

2025-033 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 mai 2025 - délibération

Madame Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du **12 mai 2025**. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de cette réunion.

Concertation RN2 entre l'échangeur A26 et le Sud de Marle - information

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une concertation publique sur le projet de la RN2 est organisée du 10 juin au 4 juillet 2025, avec des informations disponibles en ligne, en mairie et via divers supports, ainsi que des réunions pour échanger avec les habitants. Les citoyens peuvent déposer leurs questions et avis en ligne, par courrier ou lors de permanences, et contacter un garant pour toute question sur l'organisation.

2025-034 - Acquisition d'une débroussailleuse et demande de subvention à la CCPS au titre du fonds FACIL - délibération

Pour la réalisation des travaux d'entretien, le service technique sollicite l'acquisition d'une débroussailleuse pour un montant de **899,25€ HT soit 1 079,10€ TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'acquérir ce matériel pour un montant de **899,25€ HT soit 1 079,10€ TTC**.
- de solliciter une subvention du Fonds d'Investissement de la Communes du Pays de la Serre à hauteur de 70% soit **629,48€**.

2025-035 - Acquisition de matériels chez FIP Master Pro et demande de subvention à la CCPS au titre du fonds FACIL - délibération

Suite au dernier Conseil Municipal où il a été signalé un manque de poubelle à divers points stratégiques de la commune et puisque le service technique sollicite l'acquisition d'autres matériels, Madame le Maire présente le devis de la société FIP Master pro pour un montant total de **3 074,13€ HT soit 3 688.96€ TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'acquérir ce matériel pour un montant de **3 074,13€ HT soit 3 688.96€ TTC**
- de solliciter une subvention du Fonds d'Investissement de la Communes du Pays de la Serre à hauteur de 80% soit **2 459,30€**.

2025-036 - Décision modificative du budget principal : virement de crédit USEDA - délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier les prévisions budgétaires du budget principal 2025 afin de régulariser une dépense qui concerne le remplacement de 3 bornes LED ruelle Germaine selon la décision modificative comme suit :

Investissement dépenses

- o Chapitre 21, article 2151 : - 2 255,69 €
- o Chapitre 204, article 20415332 OPNI : + 2 255,69 €

2025-037 - Adhésion à la mutualisation RGPD avec le GIE Convergence - délibération

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes du Pays de la Serre a adhéré au GIE Convergence pour permettre la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) sur l'ensemble des communes.

Elle en assumera le coût annuel en lieu et place des communes. Il y a lieu que chaque commune délibère pour adhérer à cette mutualisation.

Après en avoir délibéré et pris connaissance de l'économie de ne plus adhérer à l'ADICO (soit une économie annuelle de 637€), le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confier le RGPD au GIE Convergence via la convention du Pays de la Serre.

2025-038 - Subventions - délibération

Madame le Maire rappelle au membres du Conseil la décision d'allouer une subvention pour le bon fonctionnement des associations et selon leur demande pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'octroyer une aide financière répartie comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Prévention routière	160,00€
VITAL'AISNE	500,00€
Banque alimentaire	200,00€
TOTAL	860,00€

- Précise que cette dépense sera imputée au compte 65748 du BP 2025

Questions diverses

- 1) Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'une délégation saoudienne est venue sur site de l'ancien camp militaire (chez PALMER) pour une éventuelle création d'un parc d'attractions « Dragon Ball ». Le terrain semble ne pas avoir été retenu.
- 2) Madame CARAMELLE S. fait savoir que des quads circulent dans les rues à sens interdit et sans casque avec des enfants. Il est rappelé que la circulation des quads non homologués à rouler sur la route est une infraction au code de la route, tout comme le fait de ne pas porter de casque. Tous témoins de ce type de comportement peuvent signaler aux autorités compétentes comme la police ou gendarmerie afin qu'elles interviennent pour garantir la sécurité de tous.
- 3) Monsieur POETTE A. ne comprend pas recevoir des mails de l'Assemblée Nationale, le RGPD ne semble pas respecter. Il semblerait que des données personnelles aient été transmises sans autorisation des intéressés.
- 4) Monsieur POETTE A. signale un manque d'entretien Ruelle Mansart : une fuite d'huile suite à une intervention d'entreprise bien que traitée par absorbant n'a pas été nettoyée. De même, la haie de la

boulangerie nécessite une nouvelle fois d'être taillée car elle gêne la circulation. Afin d'améliorer la sécurité et la propreté de cette ruelle, un courrier sera déposé aux riverains concernés.

- 5) Monsieur ROGER s'interroge quant à la nouvelle loi sur l'interdiction de fumer aux abords des écoles, du stade où des lieux publics. Madame le Maire garantit une communication sur le sujet via le site de la commune, le facebook et le panneau d'affichage.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h07

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Carole RIBEIRO



A blue ink signature of Carole Ribeiro, which appears to be "Carole RIBEIRO".